FLASH INFO

[Edition janvier 2020]

[Complément indemnitaire annuel 2020 (CIA)]

Attribution du CIA

3 notions importantes :

- **Le montant de référence.** Tous les fonctionnaires ont vocation à bénéficier de cette somme dès lors que leurs objectifs 2019 sont réalisés.
- **Le montant de construction budgétaire. La différence entre ce montant et le montant de référence permet de dégager une marge donnant à l'employeur la possibilité d'allouer une somme au-delà du montant de référence aux agents qu'il estime devoir distinguer. Il dispose donc de crédits calculés comme suit :**
  Effectifs du corps X montant de construction du corps = la somme à distribuer entre les agents de ce corps.
  Par exemple : un employeur a 10 Adjoints, le montant de référence pour les Adjoints Administratifs est fixé à 620 € (soit 6200 € pour les 10 agents), mais en construction budgétaire le montant est fixé à 700 € (soit 7000 €). Cette différence garantit le minima à chacun et la possibilité de majorer celles et ceux dont les résultats seront particulièrement bons.
- **Le plafond réglementaire,** à ne pas dépasser est fixé par corps et par groupe IFSE ainsi que pour l'administration centrale et les services déconcentrés.

Pour déterminer les agents éligibles à cette attribution complémentaire, les établissements retiendront comme critère en lien avec :

- **L'entretien d'évaluation professionnelle (CREP)**
  - Le poids de l'emploi occupé par l'agent ;
  - La réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs par l'agent ;
  - L'investissement professionnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions ;
  - Sa capacité à travailler en équipe, à s'adapter aux exigences du poste ;
  - La connaissance de son domaine d'activité ;
  - La réalisation d'intérims ;
  - La prise en charge de missions supplémentaires.
- **Des orientations stratégiques propres à chaque employeur.**
  - L'implication dans les projets du service ;
  - La participation active à la réalisation de missions rattachées à son environnement professionnel ;
  - L'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet ;
  - Chaque employeur peut compléter cette liste par des indicateurs particuliers élaborés par ses services (filières ou métiers en tension…).

Tout le monde a droit à l'UNSA !!
Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

Bénéficiaires du CIA

- Fonctionnaires en position d'activité au 31 décembre 2019 ;
- Fonctionnaires ayant au moins un jour de présence entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 et dont le motif de départ est la démission, la retraite, le congé parental, la disponibilité, le congé de longue durée ou le congé de longue maladie ;
- Fonctionnaires en position normale d'activité entrante au ministère des armées au 31 décembre 2019 et qui relèvent du RIFSEEP.

Exclus du CIA

- Fonctionnaires en position normale d'activité sortante, en détachement sortant et ceux ayant effectué une mobilité vers un autre ministère dans le cadre d'un CIGEM entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 ;
- Fonctionnaires en congé de longue maladie ou congé de longue durée non fractionné sur toute la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, l'employeur conserve la possibilité d'attribuer un montant inférieur au montant de référence, dans le cas d'objectifs partiellement atteints ou non-atteints, à l'existence de marges de progression identifiées. ***L'employeur doit justifier ce montant réduit.***
Enfin, à titre exceptionnel, l'employeur conserve la capacité de ne pas attribuer un CIA aux agents ayant fait preuve d'une défaillance grave, avérée et caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnelle.
Ces agents doivent recevoir une notification écrite (copie DRH-MD) et être reçus par la hiérarchie. Les fonctionnaires à temps partiel percevront un montant de référence de CIA proratisé

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Quel montant pour 2020?

CORPS	MONTANT DE REFERENCE EN €	MONTANT DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE EN €
Attachés	1500	2000
Secrétaires administratifs	900	1050
Adjoints administratifs	620	700
IEF	1500	2000
TSEF	900	1050
ATMD	620	700
CTSS	1500	2000
ASS	1250	1600
Infirmiers de la Défense	1250	1600
Conservateurs du patrimoine	1850	2400
Conservateurs généraux	2400	3000
Conservateurs des bibliothèques	1500	2000
Bibliothécaires	1250	1600
Chargés d'Etudes Documentaires	1500	2000
Bibliothécaires adjoints spécialisés	900	1050

Corps	PLAFOND REGLEMENTAIRE							
	Administration centrale				Services déconcentrés			
	G1	G2	G3	G4	G1	G2	G3	G4
Filière administrative								
Attaché(e)s d'administration de l'Etat	7 110	6 300	4 860	3 890	6 390	5 670	4 500	3 600
Secrétaires administratifs	2 680	2 445	2 245		2 380	2 185	1 995	
Adjoint(e)s administratifs	1 350	1 320			1 260	1 200		
Filière technique								
Ingénieur(e)s d'études et de fabrications					6 390	5 670	4 500	3 600
Technicien(e)s supérieurs d'études et de fabrications					2 680	2 445	2 245	
Agents techniques du ministère de la défense					1 260	1 200		
Autres filières								
Conseiller(e)s techniques de service social	3 615	3 015			3 440	2 700		
Assistant(e)s de service social	1870	1 690			1630	1 440		
Infirmier(e)s de la défense	1915	1775			1 705	1 570		
conservateur des bibliothèques					6000	5550	5250	
Bibliothécaires					5250	4800		
Bibliothécaires assistants spécialisés					2280	2040		
Chargés d'études documentaires					5670	4800	4200	

Versement

Le CIA devrait être versé sur la paie de septembre 2020. Il n'y aura qu'un seul versement pour l'année 2020.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!
Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision